

Le 3 février 2020

umq.qc.ca



Recommandations prébudgétaires 2020-2021

Présentation dans le cadre des consultations prébudgétaires
du ministère des Finances du Québec



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

Page laissée blanche intentionnellement.

Mise en contexte

- Le 25 septembre 2019, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le gouvernement ont conclu un nouvel accord au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec;
- Cet accord a répondu favorablement à l'une des priorités de l'UMQ, soit l'obtention d'une nouvelle source de revenus liée à l'évolution de l'économie;
- Pour le monde municipal, ce budget 2020-2021 devrait être un message fort de l'engagement du gouvernement du Québec pour la protection de l'environnement, pour l'atténuation et pour l'adaptation du territoire aux changements climatiques;
- Les principaux axes d'investissement devraient financer des mesures d'adaptation de nos infrastructures aux changements climatiques, des mesures visant à favoriser le développement du transport collectif ainsi que des mesures visant à appuyer le développement économique sur l'ensemble du Québec.

Le budget 2020-2021 doit être un signe fort de l'engagement du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques

Quatre orientations principales



Orientation 1

Adapter adéquatement nos infrastructures face aux changements climatiques

Des recommandations qui ont pour objectif de mettre la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques au cœur des projets de société



Orientation 3

Appuyer les efforts en développement économique

Des recommandations qui ont pour objectifs de diminuer l'impact de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises et d'accroître leurs capacités productives



Orientation 2

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

Des recommandations qui ont pour objectifs d'accroître la mobilité des citoyennes et citoyens tout en diminuant notre impact sur l'environnement



Orientation 4

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Des recommandations qui ont pour objectif d'accroître l'efficacité de nos collaborations au bénéfice des Québécoises et des Québécois

Quatre orientations principales (suite)



Orientation 1

Adapter adéquatement nos infrastructures face aux changements climatiques

- Alors que les changements climatiques touchent l'ensemble des pays du globe, les municipalités québécoises ne sont pas épargnées par les effets sur leurs infrastructures et leurs populations;
- Selon une étude du Groupe Ageco, les besoins des cinq prochaines années sont évalués à hauteur de 4 G\$ pour l'ensemble du Québec;
- Ce faisant, les municipalités doivent s'adapter aux multiples effets des changements climatiques et réduire la vulnérabilité de leurs infrastructures qui sont aussi diverses que nombreuses : érosion des berges, inondations printanières, développement d'espèces envahissantes, etc.;
- Grâce au soutien financier des gouvernements provincial et fédéral et à la connaissance du terrain des municipalités, les besoins sont désormais clairs et connus;
- La prochaine étape pour le monde municipal consiste désormais à passer de la planification des opérations à leur exécution, pour laquelle les besoins financiers sont immenses. Alors que des enveloppes existent pour la planification des travaux, il n'existe à ce jour que peu de soutien pour les interventions et l'exécution sur le terrain.

Quatre orientations principales (suite)



Orientation 2

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

- Au-delà de l'atténuation et de l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques, les municipalités doivent également contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et sont au premier plan pour contribuer à l'aménagement du territoire de façon durable. Leurs rôles sont aussi importants qu'ils sont variés : favoriser le transport actif et le transport collectif, concevoir des projets d'aménagement durable, renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, etc.;
- Pour atteindre ses objectifs, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES, avec des réductions de 20 % d'ici 2020 et de 37,5 % d'ici 2030;
- En 2016, le transport représentait 43 % des émissions de GES, soit le plus gros poste d'émissions, suivi par l'industrie (30,1 %) et par le secteur résidentiel, commercial et institutionnel (10,8 %);
- Entre 1990 et 2017, alors que l'ensemble des secteurs ont connu une diminution de leurs émissions de GES, le secteur du transport représentait l'un des seuls secteurs à connaître une croissance des émissions de GES à hauteur de 6,8 %, accompagné du secteur de l'agriculture à 0,8 %. Cette augmentation est largement attribuable au sous-secteur du transport routier (52 %);
- Alors que les cibles d'émissions de GES sont connues, le rôle du transport collectif s'avère central afin de diminuer la congestion routière tout en permettant à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de se déplacer efficacement et sans contraintes.

Quatre orientations principales (suite)



Orientation 3

Appuyer les efforts en développement économique

- La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée, dans les grands centres et surtout en région, complexifie la tâche des entrepreneurs;
- À titre de gouvernements de proximité, les municipalités font partie intégrante du développement économique de leur région et souhaitent de ce fait disposer de nouveaux outils afin d'appuyer les entreprises présentes sur leur territoire : dispense de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les secteurs en forte pénurie, soutien à la régionalisation de la main-d'œuvre, maintien des travailleuses et des travailleurs expérimentés en emploi, etc.;
- Associée à cela, la volonté gouvernementale de développer des créneaux d'excellence sectoriels dans plusieurs régions du Québec constitue une véritable opportunité de faire rayonner l'ensemble des forces vives. Cependant, cette démarche doit s'accompagner d'un cadre de travail clair et de définitions précises afin de favoriser l'émergence de nouvelles idées;
- Les municipalités du Québec sont totalement engagées à collaborer et à appuyer les efforts du gouvernement dans sa volonté de faire des régions des lieux de vie attractifs et accueillants pour l'ensemble de la population.

Quatre orientations principales (suite)



Orientation 4

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

- Au cœur des enjeux actuels, plusieurs mesures requièrent l'intervention de multiples acteurs à différents niveaux;
- Principal enjeu du monde municipal à l'heure actuelle, la modernisation du système de collecte sélective ne pourra se faire efficacement sans la collaboration du gouvernement du Québec, des municipalités et des entreprises, dans la volonté d'accroître la responsabilité des producteurs;
- Même chose pour le partage des revenus des ventes de cannabis qui requerra la collaboration étroite du gouvernement fédéral;
- Enfin, la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles ou encore le soutien à la réfection des passages à niveau municipaux impliquera les compétences et connaissances des deux paliers de gouvernement provincial et municipal dans le but de trouver des solutions au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Orientation 1

Adapter adéquatement les infrastructures face aux changements climatiques

Orientation 2

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

Orientation 3

Appuyer les efforts en développement économique

Orientation 4

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Adéquation et cohérence des programmes liés à l'atténuation et à l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques

Contexte

- À ce jour, ce sont près de 104 programmes visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, gérés par différentes structures de gouvernance (fédéral, provincial, fonds spéciaux, etc.) qui sont à la disposition des municipalités;
- Au Québec, ce sont 35 programmes, totalisant près de 2,6 G\$ – répartis au sein de quatre ministères, soit le MTQ, le MSP, le MAMH et le MELCC – qui sont disponibles;
- Considérant les besoins des municipalités au cours des cinq prochaines années estimés à 4 G\$, le nombre important de programmes à disposition et les conditions d'admissibilité spécifiques à chacun d'entre eux, les municipalités éprouvent des difficultés à optimiser l'utilisation de ces programmes.

Recommandation

- Créer un Fonds municipal de 4 G\$ sur cinq ans dédié à la lutte contre les changements climatiques, regroupant l'ensemble des programmes existants pour les municipalités.

Sources : Sites Internet du MTQ, MSP, MAMH et MELCC, 2020; Groupe Ageco – Rapport: « Vers de grandes villes résilientes: Le coût de l'adaptation aux changements climatiques », 2019

Survol des types de travaux financés par les fonds du Québec

- Maintien de l'approvisionnement en eau potable et gestion des prises d'eau
- Amélioration de la capacité du système d'égout et de traitement des eaux
- Verdissement et aménagement d'infrastructures vertes
- Réfection des chaussées et du bâti
- Contingentement de l'érosion des berges
- Prévention et gestion des inondations
- Empêchement du développement d'espèces envahissantes
- ...

Soutien à l'aménagement du territoire et à la gestion des inondations

Contexte

- En collaboration avec les municipalités, le gouvernement travaille présentement à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations;
- Celui-ci aura des implications financières sur i) la révision de la cartographie selon une méthode basée sur le niveau de risques et ii) la réalisation des plans d'intervention développés par les bureaux de projets gouvernementaux, incluant la relocalisation des citoyennes et des citoyens vivant dans les secteurs les plus à risque;
- À titre d'exemples :
 - i. Concernant la révision de la cartographie, huit conventions d'aide financière ont été conclues entre les MRC et communauté métropolitaine les plus touchées avec le gouvernement du Québec, pour un montant de 21 M\$, avec un maximum de 5,5 M\$ pour la Communauté métropolitaine de Montréal et un minimum de 1 M\$ pour la MRC de Bonaventure. Sachant que ces huit secteurs représentent près de 80 % de la population touchée par les inondations, une enveloppe de 14 M\$ supplémentaire viendrait soutenir les 20 % de la population qui ne sont pas inclus dans les présentes conventions;
 - ii. Concernant la réalisation des plans d'intervention développés par les bureaux de projets gouvernementaux, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil entreprend en collaboration avec le MAMH, un projet pilote de relocalisation de plus de 240 maisons et de renaturalisation des espaces libérés pour un coût de 80 M\$.

Source : MSP, 2020

Soutien à l'aménagement du territoire et à la gestion des inondations

Contexte (suite)

- Concernant la gestion des inondations, le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est entré en vigueur le 9 novembre 2019;
- Le précédent programme – bénéficiant d'une enveloppe de 20 M\$ sur trois ans – visait à appuyer les plus petites municipalités tout en visant certains principes :
 - Permettre d'améliorer la préparation municipale aux sinistres en incitant aux regroupements;
 - Permettre d'optimiser les ressources humaines et matérielles et d'accroître l'autonomie municipale;
 - Permettre des possibilités d'adaptation en fonction des différentes réalités municipales.
- À ce sujet, le programme a été jugé efficace par les municipalités et celles-ci souhaiteraient qu'il soit reconduit.

Recommandations

- Prévoir les sommes nécessaires à la réalisation du Plan d'action gouvernemental, soit 100 M\$/ an sur cinq ans, réévaluées en fonction des coûts réels pour la réalisation des plans d'intervention et 14 M\$ pour la révision de la cartographie pour 2020;
- Reconduire le Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres de 20 M\$ sur trois ans.

Mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec

Contexte

- Lors des budgets 2016 et 2017, le gouvernement fédéral a annoncé la création du plan Investir dans le Canada, doté d'un budget de 180 G\$ sur 12 ans;
- Pour le Québec, ce sont plus de 7,5 G\$ qui ont été prévus dans le budget 2017, en vertu de l'entente bilatérale intégrée (EBI) signée entre les gouvernements du Canada et du Québec;
- Ces investissements doivent avoir lieu au sein de quatre volets : transport en commun (5,2 G\$), infrastructures vertes (1,8 G\$), infrastructures communautaires, culturelles et récréatives (257 M\$) et infrastructures des collectivités rurales et nordiques (288 M\$);
- Cependant, et alors que plusieurs ministères du gouvernement se sont vus confier la responsabilité d'allouer les enveloppes de l'EBI, le nombre de programmes à destination des municipalités qui ont effectivement vu le jour est limité. À ce jour, les programmes suivants – totalisant 2,4 G\$ – ont été recensés :
 - MAMH : Programme FIMEAU – volet Infrastructures vertes (1,5 G\$ en trois phases);
 - MAMH : Programme à venir – volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives (60 M\$);
 - MEES : Programme PAFIRS – volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives (294 M\$);
 - MEI : Programme à venir – Volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques;
 - MELCC : Aucun programme prévu;
- Concernant le Fonds d'aide et d'atténuation des catastrophes, il n'existe toujours pas d'équivalent au Québec alors que les inondations printanières menacent les municipalités chaque année;

Mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec

Contexte (suite)

- Des questions se posent quant à l'état d'avancement de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour le transfert de fonds au programme AccèsLogis en lien avec la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral;
- Sachant que les municipalités sont responsables de près de 60 % des infrastructures publiques et que les besoins sont en croissance, le gouvernement doit faire connaître rapidement les programmes qui découleront de l'Entente Canada-Québec.

Recommandation

- Accélérer l'utilisation des 5,1 G\$ restants par la mise en place de programmes en infrastructure, en utilisant les sommes prévues en vertu de l'EBI signée avec le gouvernement du Canada.

Orientation 1

Adapter adéquatement les infrastructures face aux changements climatiques

Orientation 2

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

Orientation 3

Appuyer les efforts en développement économique

Orientation 4

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Développement et utilisation du transport collectif

Contexte

- Le développement et l'optimisation des transports collectifs représentent l'une des principales avenues dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Un grand nombre de municipalités connaissent une demande importante de leurs citoyennes et de leurs citoyens mais ne possèdent pas les infrastructures suffisantes pour pouvoir y répondre. Ce faisant, plusieurs démarches sont en cours, à la fois dans les grands centres – projets structurants à Montréal, Québec, et Gatineau – mais également en région péri-urbaine et rurale, avec des demandes de transport interrégional;
- Corrélés au développement des infrastructures en transport collectif, les coûts d'opérations connaissent également un accroissement constant, constituant l'un des principaux freins à l'augmentation de l'offre de service et au maintien du niveau de service actuel;
- Pour accompagner la réalisation de la Politique de mobilité durable (PMD), le ministre des Transports a annoncé la mise sur pied du chantier sur le financement des transports dont le rapport sera déposé à l'automne 2020.

Recommandations

- Faciliter l'implantation de la taxation sur l'immatriculation par les municipalités en demandant à la SAAQ de percevoir cette taxe et de la bonifier pour les municipalités percevant déjà de telles taxes;
- Limiter la contribution des municipalités dans les projets de transport collectif à hauteur de 30 %.

Soutien au transport adapté sur le territoire

Contexte

- Le Programme de soutien au transport adapté est un programme doté d'un budget de 111 M\$, augmentant de 3 M\$ par an entre 2019 et 2023, visant à assurer un service aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite;
- À l'origine du Programme de subvention au transport adapté (PSAT) en 1979, le gouvernement assurait 75 % du financement des coûts du transport adapté. Selon l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec, cette proportion variait entre 55 % à 60 % en 2019;
- Dans les dernières années, le gouvernement a entamé une bonification annuelle du programme de 3M\$/ an, soit environ 3 %, pour assurer un financement adéquat du service, alors que le nombre d'usagers de ce service augmentait en moyenne de 5 % par année;
- En 2019, le PSAT se basait sur l'achalandage de 2017 pour l'octroi des subventions. Considérant l'augmentation rapide de la demande, que l'on peut corrélérer au vieillissement de la population et à la volonté de garder les aînés dans leurs milieux de vie, ce délai de deux ans met en péril la qualité de l'offre de services puisque le financement disponible ne correspond pas à la demande réelle;
- Des délais administratifs importants dans le traitement des demandes dans les divers programmes de transport collectif – incluant le PSAT – nuisent à la capacité des agences organisatrices de transport à offrir un service de qualité.

Recommandation

- Poursuivre le rattrapage du financement du PSAT en passant d'une augmentation de 3 M\$ à 5 M\$ par année.

Orientation 1

Adapter adéquatement les infrastructures face aux changements climatiques

Orientation 2

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

Orientation 3

Appuyer les efforts en développement économique

Orientation 4

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Implantation d'un programme pilote d'immigration Canada-Québec

Contexte

- Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le recrutement à l'international apparaît comme une solution nécessaire pour de nombreuses entreprises;
- Toutefois, lorsqu'elles misent sur une travailleuse ou un travailleur à l'étranger, elles doivent entreprendre une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour prouver qu'elles ne sont pas en mesure de recruter localement, en démontrant notamment que le poste a été affiché sur une diversité de plateformes, et cela, durant une période de temps déterminée;
- Pour chacun des postes affichés, les coûts peuvent devenir considérables pour les entreprises;
- Il devient contreproductif que les entreprises soient obligées de démontrer leur incapacité à embaucher localement;
- Le gouvernement fédéral a mis sur pied le programme pilote d'immigration au Canada Atlantique qui est orienté sur les besoins des employeurs. Une fois que l'employeur a été désigné par la province dans le cadre de ce programme, il doit démontrer qu'il n'est pas capable de combler certains postes avec la main-d'œuvre locale, et cela, sans effectuer une EIMT et assumer les frais s'y rattachant.

Recommandation

- Entamer des négociations avec le gouvernement fédéral afin d'inclure dans les codes de dispense l'EIMT, du Règlement fédéral sur l'immigration et la protection des réfugiés, les secteurs d'emplois qui connaissent une importante pénurie au Québec.

Maintien en emploi des travailleurs expérimentés

Contexte

- À l'image d'autres pays occidentaux, le Québec connaît un fort vieillissement de sa population qui devrait s'accroître au cours des cinq prochaines années;
- À ce jour, ce sont près de 140 000 postes qui sont vacants au Québec;
- Alors que les entreprises connaissent des difficultés à dénicher et attirer de la main-d'œuvre, les effets sur les commerces sont visibles au quotidien : diminution des heures d'ouverture, fermetures de commerces, pression à la hausse des salaires, etc.;
- Plusieurs pistes de solutions existent – formation continue pour les travailleuses et les travailleurs actuels, intensification de l'immigration économique, intégration de différents groupes sous-représentés sur le marché du travail, etc. – et notamment celle incitant à la participation des travailleuses et des travailleurs expérimentés de 55 ans et plus;
- Bien que le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière semble faire ses preuves, sa bonification pourrait inciter un nombre plus important de travailleuses et de travailleurs à rester en emploi tout en repoussant l'âge de retrait de leur rente du Régime de rentes du Québec (RRQ).

Recommandations

- Accroître le nombre d'incitatifs fiscaux visant le maintien à l'emploi de travailleuses et de travailleurs expérimentés, tels que la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière;
- Octroyer un crédit d'impôt à toute organisation du secteur privé qui offre une formation à tous les employés, incluant les travailleuses et les travailleurs expérimentés.

Source : Statistique Canada – Tableau 14-10-0325-01, T3 2019

Soutien à la régionalisation de la main-d'œuvre

Contexte

- Sur les 140 000 postes vacants au Québec, 55 % des emplois disponibles sont situés en région;
- Afin de favoriser le déplacement ou d'inciter les nouveaux immigrants à s'établir hors des principaux centres urbains, la mise en place de structures d'accueil efficaces et d'incitatifs financiers représentent des mesures complémentaires et pertinentes;
- Dans le même temps, des campagnes de sensibilisation et d'incitation à la vie en région peuvent être élaborées en collaboration avec les municipalités.

Recommandation

- Mettre en place un crédit d'impôts de 10 000 \$/ an, par travailleur étranger et résident permanent de moins de cinq ans qui vont travailler en région, pour une période de deux ans, et mettre en place un système de suivi de l'efficacité de la mesure.

Source : ISQ – Indicateurs du marché du travail chez les personnes immigrantes, résultats selon leur durée de résidence, Québec, Ontario et Canada, 2018

Orientation 1

Adapter adéquatement les infrastructures face aux changements climatiques

Orientation 2

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

Orientation 3

Appuyer les efforts en développement économique

Orientation 4

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Réforme du mode de compensation sur la collecte sélective et le recyclage

Contexte

- Depuis que les marchés extérieurs ont considérablement diminué leurs importations de matières recyclables, les centres de tri québécois doivent absorber près de 400 000 tonnes de matières;
- Cette situation affecte fortement la valeur des matières à la baisse, entraînant de multiples effets négatifs : augmentation des coûts pour les municipalités, diminution du nombre de débouchés, fragilité financière des centres de tri, etc.;
- Le système de compensation des coûts nets municipaux de collecte sélective – financé par les entreprises – a atteint ses limites et rend l'ensemble du système vulnérable lors de fortes variations;
- Alors que les municipalités ont été compensées à 90 % dans leurs dépenses nets déclarées et que leurs gisements de matières résiduelles sont stables, les surcoûts occasionnés par la crise actuelle risquent de faire chuter leur niveau de compensation sans qu'elles ne puissent avoir de contrôle à cet effet;
- À l'image de la législation adoptée en Ontario, l'élargissement de la responsabilité des entreprises représente l'avenue privilégiée par les municipalités, avec i) une compensation aux municipalités pour leurs services de collecte et de transport, et ii) une responsabilité complète des producteurs de la mise en marché, du tri, du conditionnement et des débouchés pour les extrants.

Recommandations

- Réformer le modèle actuel de compensation de la collecte sélective et de recyclage afin d'élargir la responsabilité des producteurs;
- Assurer la pleine compensation pour les coûts assumés par les municipalités.

Partage des revenus provenant de la vente de cannabis

Contexte

- Depuis le 17 octobre 2018, la Société québécoise du cannabis (SQDC) a vu le jour et a permis au gouvernement de faire des ventes à hauteur de 109 M\$, dont 97,8 M\$ par l'intermédiaire de ses succursales et 10,9 M\$ par le biais de son site web transactionnel;
- Alors que les ventes de cannabis n'ont cessé d'augmenter depuis l'ouverture des premiers points de vente, la société d'État a engrangé des profits de 6,3 M\$ issus des recettes de vente et plus de 30 M\$ en droits d'accise. Sachant que les enjeux d'approvisionnement des premiers mois ont eu des effets sur les niveaux de vente, il est attendu que celles-ci continuent de croître au cours des prochaines années;
- Depuis le 16 décembre 2019, le gouvernement du Canada autorise la vente de produits comestibles et ceux-ci ont fait officiellement leur entrée à la SQDC le 1^{er} janvier 2020. Alors que les produits attractifs – bonbons, chocolats, etc. – ne répondent pas aux exigences réglementaires du Québec, la vente de produits liquides – eau gazeuse, thé, etc. – est pour le moment privilégiée par la SQDC;
- À ce titre, les responsabilités en matière de sécurité publique, de prévention et de soutien aux organismes continuent d'être assumées par les municipalités, au même titre que les dépenses qui y sont rattachées.

Recommandation

- Reconduire l'enveloppe de 30 M\$/ an afin de soutenir les municipalités dans leurs prérogatives.

Réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Contexte

- Le projet de loi n°48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, a été présenté le 5 novembre 2019 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Cette réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) retire notamment i) le plafond de croissance des coûts du programme – antérieurement de 5 % par année, ii) révisé la méthodologie pour l'établissement de la valeur des terres agricoles par l'élargissement des bassins de comparables et iii) intervient dans la fiscalité municipale pour imposer un plafond à la valeur imposable des terres agricoles au 90^e percentile;
- Selon les calculs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le manque à gagner des municipalités dû à l'imposition du plafond au 90^e percentile se chiffre à 5 M\$ par année. Ce manque à gagner se ferait surtout sentir dans les plus petites municipalités rurales, au sein desquelles les citoyennes et les citoyens résidentiels devraient payer davantage pour un même niveau de service;
- Afin d'atténuer l'impact financier sur les contribuables en zone rurale, qui seraient directement impactés par la mesure, les municipalités souhaitent que le PCTFA – bénéficiant de crédits gouvernementaux de 170 M\$ en 2019-2020 – soit bonifié de 3 % dans le projet de réforme.

Recommandation

- Bonifier le PCTFA de 3 % (5 M\$) supplémentaires en 2020-2021 plutôt qu'intervenir dans la fiscalité municipale et assimiler cette dépense à la croissance des coûts du programme.

Soutien à la réfection des passages à niveau municipaux

Contexte

- Les passages à niveau sont des structures essentielles à l'interconnexion entre les routes et rues des municipalités, ainsi qu'à la sécurité des citoyennes et citoyens;
- Les passages à niveau existants de compétence fédérale doivent répondre aux nouvelles exigences du Règlement sur les passages à niveau d'ici le 28 novembre 2021;
- Les autorités responsables du service de la voirie locale doivent se conformer au règlement fédéral, en prenant en charge les travaux suivants :
 - Conception, construction et entretien des abords routiers en dehors de l'emprise ferroviaire;
 - Installation et entretien de la signalisation de contrôle de la circulation;
 - Entretien des lignes de visibilité, y compris dégager les arbres et les broussailles à l'intérieur du terrain.
- Le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) du gouvernement du Québec, doté d'une enveloppe de 2,3 M\$, a eu une durée de trois ans et a pris fin le 31 mars 2019;
 - Le volet 1 du programme couvrait les frais d'entretien engagés par les municipalités pour les passages à niveau situés sur le réseau routier que le gouvernement du Québec leur a transféré le 1^{er} avril 1993;
 - Le volet 2 visait à soutenir les municipalités dans des projets d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau publics incluant la fermeture de passages à niveau.
- À titre d'exemple, la municipalité de Boischatel a reçu un soutien de Québec de 438 592 \$ en 2017;
- Le programme a été jugé efficace par les municipalités et celles-ci souhaiteraient qu'il soit reconduit.

Recommandation

- Remettre en place le Programme d'aide aux passages à niveau avec une enveloppe de 3 M\$/ an sur trois ans.

Synthèse des thématiques

Adapter adéquatement les infrastructures face aux changements climatiques

1. Adéquation et cohérence des programmes liés à l'atténuation et à l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques
2. Soutien à l'aménagement du territoire et à la gestion des inondations
3. Mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec

Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif

4. Développement et utilisation du transport collectif
5. Soutien au transport adapté sur le territoire

Appuyer les efforts en développement économique

6. Implantation d'un programme pilote d'immigration Canada-Québec
7. Maintien en emploi des travailleurs expérimentés
8. Soutien à la régionalisation de la main-d'œuvre

Renforcer le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec

9. Réforme du mode de compensation sur la collecte sélective et le recyclage
10. Partage des revenus provenant de la vente de cannabis
11. Réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles
12. Soutien à la réfection des passages à niveau municipaux



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

POUR TOUTE QUESTION :

MARC BALESTRINO | CONSEILLER AUX POLITIQUES – FISCALITÉ ET FINANCES LOCALES | BUR: 514-282-7700 P. 236 |
CELL: 514-258-1886 | MBALESTRINO@UMQ.QC.CA

Union des municipalités du Québec
2020, boulevard Robert-Bourassa, Bureau 210, Montréal (Québec) H3A 2A5

514 282-7700 umq.qc.ca

A large, light teal circular graphic element with a dark blue center, positioned to the left of the text.

**Rassembler
Affirmer
Accompagner**